

Resolute Mining Limited (Resolute) maintiendra des normes élevées en matière de performance sociale et s'efforcera de mettre en œuvre des systèmes de gestion, des pratiques, des normes et des mesures de sauvegarde robustes afin d'atténuer les impacts et de contribuer au développement durable des communautés d'accueil.

Resolute Mining Limited (Resolute) est une société d'exploration, de développement et d'exploitation aurifère multi-actifs à vocation africaine qui est cotée à la Bourse australienne (ASX:RSG) et à la Bourse de Londres (LSE:RSG).

En tant que membre du Conseil mondial de l'or, Resolute s'engage à respecter les Principes pour une exploitation aurifère responsable (RGMP) et à développer des approches de bonnes pratiques en tenant compte, sans s'y limiter, des Principes miniers du Conseil international des mines et métaux (ICMM), de la Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus miniers (GISTM), des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et du Conseil international des normes de durabilité (ISSB).

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et des représentants de Resolute, y compris les employés, les sous-traitants et les partenaires de ses actifs contrôlés et gérés.

Resolute s'engage sur les points suivants :

- Maintenir un système de gestion sociale robuste afin d'améliorer en continu la gestion des risques, des impacts, des opportunités et des incidents liés au travail.
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et conditions de licence applicables dans les pays où l'entreprise opère.
- Veiller à ce que les opportunités et les risques sociaux soient pris en compte dans le cadre de la gestion des risques de Resolute, fassent l'objet d'un examen régulier afin d'en vérifier l'actualité et soient gérés de manière efficace.
- Intégrer l'évaluation des risques et des impacts sociaux à tous les processus de planification importants et à toutes les décisions d'investissement importantes, en fonction de l'échelle et de la portée du projet.
- Mettre en œuvre des mesures pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés à l'activité, et rester attentif au risque d'impact différentiel sur les personnes et les groupes vulnérables et marginalisés. Mettre en œuvre des plans de gestion sociale fondés sur les risques pour chaque projet en phase de développement.
- Établir, le plus tôt possible dans le cycle du projet, des conditions socio-économiques de référence qui permettent de comprendre de manière solide, quantifiée et scientifiquement justifiable la zone d'impact et d'influence.
- Échanger régulièrement avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés d'accueil et les institutions gouvernementales locales, par des canaux culturellement appropriés, afin de communiquer sur l'évolution de l'entreprise et de s'assurer que leurs points de vue et leurs préoccupations sont compris.
- Mettre en place des mécanismes de gestion des griefs efficaces permettant aux communautés de soulever des plaintes liées à nos activités et de les résoudre dans les meilleurs délais. Veiller à ce que les mécanismes de gestion des griefs soient équitables, accessibles, cohérents et culturellement appropriés.
- Respecter les droits de l'Homme de notre personnel, des communautés concernées et de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.
- Respecter les droits collectifs et coutumiers, le patrimoine culturel et le lien à la terre des communautés d'accueil. Chercher à obtenir un large soutien des communautés d'accueil lorsque nos activités commerciales peuvent entraîner des impacts négatifs importants, au moyen d'une consultation et d'une participation éclairées.
- Chercher à éviter le déplacement physique et économique des communautés d'accueil. Lorsque cela est inévitable, offrir aux communautés touchées une indemnisation pour la perte de leurs biens, à hauteur du coût de remplacement intégral convenu dans le cadre d'un règlement négocié.
- Offrir aux communautés d'accueil des opportunités significatives de bénéficier de notre présence en donnant la priorité à l'emploi local, à la passation de marchés et à l'investissement dans des projets sociaux correspondant aux

besoins et aspirations de ces communautés et aux principes de développement durable.

- Prévoir une fermeture de mine responsable en consultation avec les autorités, les communautés affectées et les autres parties prenantes concernées. Incorporer les objectifs de fermeture dans la planification de vie de mine et prendre les dispositions financières et techniques pour une réhabilitation progressive.
- Fournir à nos collaborateurs une formation leur permettant d'identifier efficacement les risques et les impacts sociaux et de signaler les incidents liés au travail.
- Fixer des objectifs mesurables afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la performance sociale. Mettre en œuvre des mécanismes d'audit externe dans l'ensemble de l'exploitation afin d'évaluer la conformité à la présente politique.
- Contrôler et évaluer l'efficacité de nos mesures d'atténuation des impacts sociaux et prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Rendre compte des risques, des impacts, des opportunités et de la performance sociales au comité de durabilité de Resolute. Rendre compte de manière proactive aux parties prenantes concernées et produire des rapports annuels de durabilité.



Chris Eger

Directeur général et chef de la direction